

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Procès-verbal du conseil municipal

Du 15 janvier 2024

Nombre de conseillers : Le quinze janvier deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, Mme Cécile MAIRAND, M. Luc DUCLOS, M. André MARCHAIS, Mme Charlène GRIFFON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 9 janvier 2024

Convocation affichée le 9 janvier 2024

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

Décisions du conseil municipal :

Volet Finances :

D2024- Subventions aux associations budget 2024

Divers :

Liste des DIA 2023

Questions diverses :

- Planification de la réunion Zone EnR
- Point sur le budget 2024 : devis et planification des commissions finances.
- Commission des chemins : point sur le nommage des chemins
- Préparation vœux du maire du 20 janvier
- Point sur le Plan Communal de Sauvegarde qui devra être en vigueur le 13 octobre 2024.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **D2024-01 : Subventions aux associations budget 2024.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collège de Tonnay-Boutonne a fait la demande pour subventionner un voyage scolaire en Allemagne pour le collège de Tonnay-Boutonne, 5 enfants de la commune sont concernés par ce voyage de 5 jours « sur la Trace des Romains en Allemagne ».

Mme Cécile MAIRAND et M. Denis GORRON sortent de la salle car ils sont concernés par l'attribution de cette subvention, leurs enfants participant à ce voyage scolaire.

Monsieur le Maire présente les différentes dépenses afférentes à ce voyage et précise que la demande de subvention du collège est globale mais souhaiterait ne subventionner que les enfants de la commune. Monsieur le Maire précise que la part des familles est actuellement de 285.50 €. Madame Céline ROUIL propose de subventionner ce voyage à 100 € pour chaque enfant, sans prendre en compte la capacité des familles à financer le voyage. M. Freddy VINET propose qu'en échange les enfants fassent un exposé auprès du conseil municipal après leur retour. Mr Freddy VINET propose de fixer une subvention à la journée, s'il y a d'autres demandes d'aides aux financements de voyage à l'avenir de pouvoir subventionner suivant le nombre de jours de voyage et non sur une période globale.

Monsieur le Maire précise que l'argent ne sera pas versé directement aux familles mais sera versée à l'association du foyer socio-éducatif du collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a 8 voix POUR :

➤ **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention de 20 €/ jour et par enfant habitant la commune de Saint-Crépin au foyer socio-éducatif du collège Marcel Pagnol pour le voyage scolaire « Sur la trace des romains en Allemagne ».

➤ **INSCRIT** la somme de 500 € au budget de l'année 2024 dans le cadre des subventions aux associations.

Mme Cécile MAIRAND et M. Denis GORRON reviennent dans la salle pour les attributions des autres subventions.

Monsieur le Maire présente les subventions qui ont été attribuées en 2022 et 2023.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association des parents d'élèves n'a pas organisé d'événements sur la commune de Saint-Crépin en 2023, un vide ta chambre devait être organisé à l'école maternelle mais cet événement n'a pas eu lieu.

Madame Charlène GRIFFON rappelle au conseil municipal que la fête des écoles a toujours lieu sur la commune de Genouillé, même s'il y a la salle municipale et le terrain de foot, il y fait toujours chaud et on n'entend rien ; quelques années auparavant la fête des écoles était organisée une année sur 2 sur la commune de Saint-Crépin.

Madame Céline ROUIL rappelle que nous sommes en RPI et que tout ne doit pas être centralisé ou localisé sur une seule commune.

Madame Cécile MAIRAND propose de ne pas baisser l'enveloppe attribuée à l'APE car ces actions sont pour les enfants de la commune mais de ne pas augmenter tant que plus d'actions ne sont pas programmées sur la commune de Saint-Crépin.

Madame Céline ROUIL rappelle au conseil municipal que le foyer rural de Saint-Crépin a fait don de 2 tuiles décorées à l'occasion d'Octobre Rose et qu'il serait bien d'en prendre compte pour l'attribution de la subvention au foyer rural.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la subvention au foyer rural de 20 €.

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions des années précédentes et d'ajouter 20 € pour le foyer rural de Saint-Crépin.

	2022	2023	2024
ACCA	200	200	200
Pompiers	200	200	200
APE	200	250	250
FNACA TB	30	30	30
FOYER RURAL	350	250	270
Restos du Cœur	220	220	220
total	1200	1200	1170 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix POUR

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme totale de 1170 €, réparties comme indiqué ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme totale de 1670 €, réparties comme indiqué ci-dessous ;

	2024
ACCA	200
Pompiers	200
APE	250
FNACA TB	30
FOYER RURAL	270
Restos du Cœur	220
Foyer socio éducatif du collège pour le voyage	500
total	1670 €

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2024

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Liste des DIA 2023

Monsieur le Maire présente l'ensemble des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain n'a pas été mis en œuvre en 2023. Le DPU ne s'applique qu'en zone urbaine et non en zone agricole.

En 2023 :

- DIA 2023-01 : Petit terrain enclavé, A154, le Bourg Sud, terrain affecté au 2 rue de la Vieille Forge
- DIA 2023-02 : Bâtiment d'habitation et terrain, A567 sis au 3 route d'Annezy.
- DIA 2023-03 : Bâtiment d'habitation et terrain, A710 et A1198 sis au 5 route d'Azay.
- DIA 2023-04 et DIA 2023-05 : Bâtiment et terrain, une partie de la parcelle A524 sis rue du Prieuré (la première vente n'a pas aboutie).

Questions diverses :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les vœux du maire se tiendront le samedi 20 janvier à 17h à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion de concertation doit être programmée avec les habitants de la commune désireux d'échanger avec la municipalité. Cette réunion sera programmée le samedi 3 février à 10h à la mairie.

Monsieur le Maire annoncera cette date dans son discours lors des vœux du maire. Un flyer sera également distribué dans les boîtes aux lettres des habitants pour les convier à cette réunion.

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2024 doit bientôt être prêt, un point doit être fait rapidement sur certains devis en attente : les devis pour les raccordements des bâtiments communaux au système d'assainissement collectif dont les travaux devront être normalement réalisés sur l'année 2024. Des devis et les études pour les DECI dans le bourg sont prioritaires car ces installations doivent être coordonnées avec les travaux du renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune en parallèle de la mise en place de l'assainissement collectif.

Monsieur le maire précise également être en attente du devis pour les panneaux de signalisation sur la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une pierre du clocher de l'église est tombée sur le toit et qu'une vingtaine de tuiles sont cassées, il précise également que le béton avant la cloche est à refaire car actuellement il y a des risques d'infiltration d'eau.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent en charge de la propreté de l'école a mis fin à son contrat le 8 janvier 2024. Une personne est en remplacement de son poste actuellement. Il faudra déclarer une vacance de poste et procéder à un futur recrutement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde doit être opérationnel et validé pour le 13 octobre 2024, Ce plan doit faire appel à la solidarité de l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire propose de s'organiser à terme avec des personnes référentes par quartier ou par hameau. Monsieur le Maire propose dans un premier temps de procéder à un recensement des personnes qui pourrait être identifiées comme référentes en termes de coordination des équipes mais également dans le recensement d'outils et de matériel qui pourraient être prêtés à la collectivité, aux voisins, ... comme des pompes, des tronçonneuses, des remorques, des groupes électrogènes. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il en parlera dans son discours du 20 janvier et que dès à présent avant de mettre au point un plan il faut procéder à un recensement.

La date du Samedi 2 Mars est fixée pour une première réunion publique sur le plan de sauvegarde communale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux inondations de fin 2023 il va être impératif de mener une réflexion sur la gestion des eaux pluviales et des inondations sur la commune. Pour cela, monsieur le Maire compte faire intervenir les syndicats des eaux auxquels nous appartenons afin de faire un point technique sur la situation et les meilleures actions à mener avant de creuser ou de curer des fossés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'avec la mairie de Genouillé, ils vont mener des actions communes concernant les inondations sur le hameau de Hyvray qui est sur les 2 communes.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une maison a été inondée sur le hameau du frêne, les pompiers étant intervenus auprès des sinistrés. Cette information nous a été communiquée que tardivement en mairie et n'a pas pu être recensée dans les dégâts remontés à la préfecture. Il est impératif que les habitants préviennent la mairie quand ils ont des dégâts afin que le recensement puisse être exhaustif.

Monsieur Freddy VINET demande au conseil municipal s'il ne serait pas utile d'investir dans un système de haut-parleur à l'extérieur de l'église car lors des enterrements avec beaucoup de personnes, c'est toujours une cacophonie et les propos sont souvent inaudibles.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 12 février 2024 à 18h30.

Le conseil municipal du vote du budget 2024 aura lieu le jeudi 14 Mars à 18h30.

La séance est levée à 20h10.